

Conseil Municipal du 2 MARS 2012

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Evrard Nivelais, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Buon, Clément, Esnault, Faucher Ledru,

Absents excusés : M Aim procuration à M Gros , M. Merouze procuration à Mme Drouineau M. Guengard procuration à M. Buon

Assiste également à la séance Mme Gousset, trésorière

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

Mme Gousset présente au conseil les ratios financiers de Soultré en comparaison avec les communes de même importance sur le département et la région.

Dans la prospective de l'aménagement du bourg, Mme Gousset présente la simulation financière d'un emprunt et ses conséquences sur les capacités d'investissement de la commune.

Dans ce dossier d'aménagement du bourg, le bureau d'étude SAFEGE prévoit, pour tenir compte du futur lotissement, de la mise en réseau séparatif du réseau d'assainissement unitaire. Ce changement est estimé à 275 000€ pour la grande rue et la rue du Lavoir, alors que le bureau d'étude HYDRATEC l'a estimé à 91 000€;

Le conseil estime que ce problème de réseau obère le projet d'une trop lourde charge et empêche la réalisation du projet dans sa globalité.

M. Le Maire soumet au conseil l'idée d'attendre la réalisation des futurs lotissements pour réaliser un réseau séparatif qui passerait à travers champs depuis la chapelle St Anne jusqu'à la station. L'estimation DDT rapporte ce projet à 66 000€. En le faisant supporter aux acheteurs des terrains à bâtir, cela revient à une augmentation du prix de vente du terrain de 3€ le m².

Le conseil réfléchit à cette proposition.

M. Esnault souhaite que soit relancée le projet de démolition du bâtiment 12 grande rue.

1. Compte administratif

M. Gros , adjoint présente au conseil le compte administratif 2011 du budget communal qui fait apparaître un déficit d'investissement de 55 076.23 € , et un excédent de fonctionnement de 146 255.56€.

M. Fouché sort de la salle du conseil. Ce dernier approuve à l'unanimité le CA 2011.

Puis M. Gros présente le compte administratif 2011 du budget assainissement qui fait apparaître un excédent d'investissement de 9 550.57 € , et un excédent de fonctionnement de 3 404.51€.

M. Fouché sort de la salle du conseil. Ce dernier approuve à l'unanimité le CA 2011

Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion de Mme Gousset, Trésorière.

2. Délibérations

le conseil décide à l'unanimité:

- De verser une participation 2012 au Centre Social Rural de Montfort le Gesnois de 3627.75.
- De maintenir l'indemnité de gardiennage de l'église versée à l'abbé Brejeon à 90.66€
- De maintenir le loyer du commerce à 190€ par mois pour la nouvelle période triennale du 1/04/2012 au 31/03/ 2015.
- Autorise le Maire à signer l'avenant pour l'application acte budgétaire

3. Travaux église

Les travaux de l'église peuvent bénéficier éventuellement du programme de subvention Leader du Perche Sarthois, et d'une subvention du conseil général. Un dossier va être monté pour la mise aux normes électriques (non subventionnable) la rénovation de l'horloge du clocher et du système de tintement des cloches, et du changement d'un vitrail de la nef. La commission des travaux examinera les devis.

Le conseil autorise le Maire à solliciter les subventions, et décide d'entreprendre les travaux à minima en cas de refus des subventions.

4. Fête du mois d'août

La commission chargée de l'organisation a arrêté le programme qui prévoit :

Un café d'accueil, une course d'orientation découverte de la commune, un apéritif Kir breton dans des verres réutilisables (éventuellement sponsorisés), une animation de Didier Bardoux (montant à revoir) repas (organisé par le lutin gourmand) ou pique nique, animation l'après midi avec une musique country, animation pour les enfants et projet d'un concours photos.

La participation est fixée à 3€ par adulte, gratuit en dessous de 16 ans

Le conseil décide d'attribuer un budget de 2500€ à l'organisation de cette fête.

5. Compte rendu réunions :

- Communauté de communes : DOB, mise en gérance de l'hôtel des sittelles, redevance incitative, 3 candidatures auditionnées pour la compétence petite enfance, gendarmerie
- Perche Sarthois CA et BP votés. La commune de Bessé sur Braye le rejoint.

6. Questions diverses

- La consultation pour le Bio à la cantine a été lancée
- Asca gym : rappel : l'asca a tenu ses cours de gym à Soultré de septembre à février pendant la durée des travaux à la salle des fêtes d'Ardenay. Une certaine tension existe entre la municipalité d'Ardenay et l'association. Celle-ci réunira une AG prochainement pour demander aux adhérents de choisir le lieu des cours entre Soultré et Ardenay.
Mais avant cela, elle souhaite connaître les conditions de mise à disposition du local, sachant qu'Ardenay lui verse une subvention de 500€ par an.

Après en avoir délibéré le conseil est d'accord sur le principe de mise à disposition de la salle gratuitement, sous réserve de la demande expresse de l'AG de l'association, propose que la subvention de 500€ soit sollicitée au prorata des adhérents auprès de chaque commune.

- Une sortie pour les jeunes de 11 à 16 ans est organisée le 5 mai à Tépacap.
- Rappel réunion sur le SPANC le 8 mars à Soultré.

Séance levée à 24h